



Bulletin de préconisation n°4 du 03/05/24

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Fertilisation

Il est encore temps de fertiliser vos vergers.

La fertilisation au sol doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation par micro-aspiration est en marche pour permettre la solubilisation et la diffusion des engrais dans le sol. Vous pouvez aussi réaliser vos apports foliaires. À cette période, les besoins sont surtout azotés pour favoriser la pousse et le développement des grappes florales. C'est aussi le moment pour les apports foliaires de bore si vos arbres en ont besoin. Les résultats de vos analyses foliaires réalisées en sortie d'hiver vous indiquent quels sont les besoins de vos arbres. N'oubliez pas de prendre en compte les apports déjà réalisés.

Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre. Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°1 du 22 mars 2024](#) !



Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les bulletins Eau'live 2024, disponibles sur [le site de France Olive](#), ou abonnez-vous gratuitement à [la lettre d'informations](#).

Concernant l'alimentation en eau des oliviers, l'efficacité de la pluie dépend principalement du cumul de pluie et de son intensité. Un cumul de pluie inférieur à 20 % de la demande climatique (ETP) ne bénéficiera pas aux oliviers. Plus la pluviométrie (mm d'eau) horaire est élevée, moins il y a de chances que l'eau s'infilte. D'autres facteurs rentrent en jeu notamment l'état hydrique du sol avant la pluie et sa gestion.



Oeil de paon et cercosporiose

De nouvelles précipitations sont prévues en début de semaine prochaine sur l'ensemble du territoire oléicole. Les conditions actuelles (températures douces avec des pluies plus ou moins intenses) sont favorables au développement et à de nouvelles contaminations des maladies fongiques du feuillage. D'après le BSV n° 4, le risque estimé est **fort à très fort** sur l'ensemble du territoire. Si vos oliviers ne sont pas protégés, il est recommandé de le faire **avant les prochaines précipitations**.



Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°4, les premiers vols issus de la génération phyllophage se terminent ou sont terminés. Très peu de dégâts ont été enregistrés. Le risque est **faible**. Surveillez vos parcelles !

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



MALADIES DU FEUILLAGE (oeil de paon et cercosporiose)

Climat

Des pluies à volume variable ont eu lieu sur l'ensemble du territoire oléicole. Des précipitations sont prévues en début de semaine sur la majorité du territoire oléicole.

Avec ces températures et l'humidité ambiante, la situation est propice aux contaminations et au développement des maladies du feuillage.

Observations

D'après le BSV n°4, la pression maladie est forte sur l'ensemble du territoire oléicole. Des défoliations importantes sont constatées suite aux sorties de symptômes constatés les semaines précédentes. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie (cf [BSV n°1 2024](#)).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

Préconisations

D'après le BSV n°4, le niveau de risque est **fort à très fort** pour l'œil de paon et la cercosporiose sur l'ensemble du territoire oléicole.

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de prendre en compte l'importance :

- De l'environnement autour de votre parcelle ;
- De la taille des oliviers ;
- D'une bonne fertilisation des arbres ;
- D'un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement

Après les épisodes pluvieux enregistrés, de nombreuses protections ont été lessivées. D'autres épisodes contaminants sont à prévoir sur une majorité des secteurs. Puisque le risque est fort à très fort, il est fortement recommandé de renouveler vos traitements s'ils ont été lessivés et si le stade BBCH le permet.

Si vous n'avez pas atteint le stade de la floraison (stade BBCH 59 : boutons blancs), il est nécessaire de protéger votre verger :

- si votre protection a été lessivée ;
- Si votre protection arrive en fin d'efficacité ;
- si vous n'avez pas pu protéger à cause des conditions climatiques des jours passés (vent et pluie).

Si vous avez atteint le stade bouton blanc, il est très fortement déconseillé d'appliquer des solutions de protection cuprique pendant la floraison car cela risque de nuire au bon déroulement de la floraison (coulure, ...etc.).

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !

Surveillez les prochains épisodes contaminants pour renouveler vos protections en amont.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations**.



Teigne de l'olivier

Observations

D'après le BSV n°4, les vols de la génération phyllophage sont en passe de se terminer. La génération anthophage sur les fleurs va débuter. Les larves de la génération anthophage occasionnent des dégâts sur inflorescences car elles se nourrissent des organes floraux. Le risque est **faible** sur l'ensemble des parcelles du réseau d'observation.

Préconisations

- Surveillez les populations de teigne dans vos vergers.
- Surveillez vos vergers. Regardez si vous avez eu des dégâts sur vos feuilles (mines, excréments, ...).
- Il est également nécessaire de regarder dans vos parcelles l'avancement de la floraison. Les jeunes larves se nourrissent des sacs polliniques des fleurs. Surveillez l'apparition des premières larves.

Vous pouvez consulter [le replay et les présentations du Webinaire sur la teigne de l'olivier sur le site de France Olive](#).

Produit de biocontrôle

Selon votre estimation du risque : % de feuilles minées (seuil fixé à 10% de feuilles minées) ou dégâts importants les années précédentes, il faudra prévoir des traitements au moment opportun c'est-à-dire pas avant le stade bouton blanc (BBCH 59). **Ce n'est pas encore le moment pour la majorité des parcelles**. En revanche, il est conseillé de commencer à se préparer en prévision d'éventuels traitements (vérifier la date du bidon ...).

Les *Bacillus thuringiensis* sont des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique (AB) et efficaces contre les chenilles (larves de lepidoptères).

Les traitements au *Bacillus Thurengiensis* se positionnent en début de floraison et visent les larves de la génération anthophage. Les jeunes larves (premiers stades larvaires) consomment les boutons floraux. Les Bt agissent par ingestion, provoquent une paralysie de l'intestin et l'insecte arrête de s'alimenter. La mort est provoquée par choc osmotique, septicémie ou inanition.

Recommandations de traitement :

- Vérifier la date du bidon : attention ce produit, pour être efficace, doit être conservé deux ans maximum après ouverture et seulement si les conditions de stockage sont respectées (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil).
- Les Bt agissent par ingestion sur les larves donc ils doivent **être appliqué dès le début des éclosions c'est-à-dire pour la teigne de l'olivier à partir du stade BBCH 59** (nommé stade bouton blanc) pour l'olivier.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- Le Bt est photosensible (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule), donc il est primordial de traiter le soir ou en fin de journée (quand le temps n'est pas trop ensoleillé).
- Sont sensibles au lessivage donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement.
- Ne sont pas rémanents donc il faut **renouveler les traitements** pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le traitement précédent (intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours si période chaude, 10-12 jours si période froide) .
- Ne doivent **pas être mélangés** avec d'autres produits notamment avec des pH haut (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine.
- L'efficacité choc du Bt dure 24h.
- Une meilleure efficacité est constatée avec des traitements à 20% de fleurs ouvertes.

Vous trouverez les informations sur les produits disponibles à base de *Bacillus thuringiensis*, souches kurstaki ou Aizawai contre la teigne de l'olivier sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#). **Attention à l'homologation des produits en fonction des stades BBCH.**



Votre production d'huile

Certains d'entre vous ont probablement de l'huile en cuve ou en cours d'embouteillage pour la vente. Nous vous rappelons qu'il est impératif de filtrer correctement les huiles pour assurer une bonne conservation en cuve, en particulier lorsque les températures commencent à monter.

Lors de la mise en bouteille, la filtration est nécessaire pour avoir une conservation convenable. Si vous ne filtrez pas votre huile pour la commercialisation, il est préférable de la vendre en catégorie **Huile d'Olive Vierge** et non **Huile d'Olive Vierge Extra**, car ses caractéristiques qualitatives vont très rapidement se détériorer. Ce déclassement vous exposerait à de lourdes sanctions en cas de contrôle par les services de la DGCCRF.